CONSEIL MUNICIPAL <u>COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE</u> COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MARS 2023

<u>Présents</u>: MM. CHACON José - CLAUDE Fabien - FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno- RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe et Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

<u>Excusés</u>: MM. FERY Jean-Paul - LARBAOUI Julien – Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine.

Le conseil nomme M. CLAUDE Fabien pour être secrétaire de séance. Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Projet Périscolaire et Rénovation Thermique : résultat consultation des entreprises

M. le Maire fait part au conseil de la consultation lancée pour le projet de l'extension du groupe scolaire et de sa rénovation thermique. Il rappelle que le dossier de consultation a été lancé le 13 janvier 2023 pour un marché comprenant un dossier 1 extension et un dossier 2 rénovation thermique y compris aménagements. Les entreprises devaient rendre leurs offres pour vendredi 17 février 2023 à 13h00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le même jour à 15h00 pour ouvrir les plis reçus. Aucune offre reçue pour le lot 2 charpente et les lots 3 et 4 menuiseries.

Un nouveau marché a été relancé pour les 3 lots, consultation qui se terminera le 17 mars 2023.

Après vérification des offres par l'architecte JL GERARD et FLUID'Concept, la commission s'est réunie de nouveau le 9 mars au matin.

Après analyse, la commission d'ouverture des plis a validé les entreprises suivantes :

DOSSIER 1 EXTENSION PERISCOLAIRE	DOSSIER 2 RENOVATION	ENTREPRISES ET MONTANT
	THERMIQUE +AMENAGEMENT	
LOT 01 • VRD - GROS ŒUVRE		<u>FERRY</u> pour 106.625,00 € HT
LOT 02 • CHARPENTE COUVERTURE		Infructueux
LOT 03 • MENUISERIES EXTÉRIEURES	LOT 03 • MENUISERIES EXTÉRIEURES	Infructueux
LOT 04 • MENUISERIE INTÉRIEURES	LOT 04 • MENUISERIE INTÉRIEURES	Infructueux
LOT 05 • PLÂTRERIE	LOT 05 • PLÂTRERIE	ELVINGER pour 36.620,97 € HT
LOT 06 • ELECTRICITE	LOT 06 • ELECTRICITE	EIFFAGE pour 57.816,50 € HT
LOT 07 • PLOMBERIE – CHAUFFAGE	LOT 07 • PLOMBERIE – CHAUFFAGE	<u>IDEX</u> pour 179.850,04 € HT
LOT 08 • CUISINE		<u>SYNERGIE</u> pour 12.972,26 € HT
LOT 09 • CARRELAGE	LOT 09 • REVETEMENT DE SOL	<u>ROBEY</u> pour 22.422,55 € HT
LOT 10 • PEINTURE	LOT 10 • PEINTURE	ELVINGER pour 12.354,58 € HT
		-

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le choix de la commission d'ouverture des plis et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.

Par ailleurs, les résultats de l'étude de sol ont été reçus. Un des sondages fait apparaître des traces d'hydrocarbure, nécessitant une étude environnementale complémentaire. Cette étude d'un montant de 4.730 € HT a été réalisée durant les vacances de février par FONDASOL. Les résultats sont attendus.

La première étude préconise une fondation semelle filante sur plots avec vide-sanitaire. Le dossier de consultation a été modifié en conséquence.

Centre de loisirs : Décisions

M. le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'entretien des 4 jeunes du village qui se proposaient pour la formation BAFA. Il a été décidé de retenir les 2 plus âgés (Emilen GOMES et Lou-Ella PERREY). Ils sont allés passer leur formation BAFA avec Dany WATERNAUX à Bulgnéville durant les vacances de février.

Après avoir vu avec M. MATHERON Yoann pour la place de directeur du centre et avec l'aide de Mme CLAUDE Audrey, il est proposé au conseil :

- D'ouvrir un centre aéré sans hébergement du 7 août au 25 août 2023, à la salle polyvalente, avec un effectif maximum de 24 enfants. Les enfants de 5 ans pourront être acceptés à condition d'avoir un frère ou sœur en âge d'être au centre. Les horaires sont fixés de 7h30 pour l'accueil à 18h00, l'heure de départ.
- D'embaucher pour les 14 jours de centre M. MATHERON Yoann en tant que BAFD (11 € net / h) + remboursement de ses frais kilométriques.
- D'embaucher un BAFA pour les 14 jours au forfait journalier de 60 €.
- D'embaucher pour effectuer leur stage pratique Lou-Ella PERREY et Emilien GOMES. Ils percevront une gratification de 30 € / jour.
- D'embaucher également en renfort Dany WATERNAUX. Ses heures seront rémunérées suivant son indice d'adjoint d'animation.
- De fixer la présence d'accueil à la semaine pour permettre un meilleur suivi pédagogique.
- De fixer les tarifs suivant le tableau ci-dessous :

	VILLAGE		EXTERIEUR	
Quotient Familial	< à 850 €	> à 851 €	< à 850 €	> à 851 €
Du 7 au 11/08/2023	60 €	65 €	75 €	80 €
Du 14 au 18/08/2023	48 €	52 €	60 €	64 €
Du 21 au 25/08/2023	60 €	65 €	75 €	80 €

- De proposer une restauration le temps de midi au prix de 5 € et de donner toute latitude à M. le Maire pour trouver un traiteur.

Adhésion au règlement CESU (Chèque Emploi Service Universel)

M. le Maire présente au conseil la possibilité d'adhérer à l'organisme CESU afin que les parents qui touchent des chèques de leur employeur puissent les utiliser pour régler les frais de périscolaire ou extra-scolaire.

Après délibération, après avoir calculer les coûts d'adhésion et les frais lors des versements, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas adhérer à cet organisme.

Modification du PEDT pour centre de loisirs

M. le Maire présente au conseil municipal le Projet EDucatif Territorial (PEDT) relatif au périscolaire. Il est nécessaire de modifier ce PEDT pour intégrer les activités extra-scolaires relatives au centre aéré prévu en août. Il sera rajoute les décisions prises ci-dessus (horaires, tarifs, activités, ...) et la pédagogie induite. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cet avenant.

Devis divers Travaux

M. le Maire présente au conseil :

- le devis de l'Ets PERREY FRERES pour la tonte 2023 : 6.110,21 € TTC
- le devis de l'Ets PERREY FRERES pour l'entretien des espaces verts : 5.677,14 € TTC
- le devis de l'Ets CHRETIEN pour le changement de l'horloge mère programmatrice des sonneries de cloches : 4.236 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Demande de subvention Eclairage Public route de Liffol / Clos Morizot

M. le Maire présente au conseil le projet d'enfouissement du réseau d'éclairage public route de Liffol et en partie rue du Clos Morizot proposé par le SDEV88.

Après délibération, le conseil municipal sollicite du syndicat d'Electricité les subventions mobilisables. Sur une estimation de travaux de 117.942 € HT, l'autofinancement de la commune serait de 67.559,40 €. Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs

Demande commune de Liffol-le-Grand pour participation au maintien du Distributeur automatique de billets

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. le Maire de Liffol-le-Grand, sollicitant une participation des communes environnantes, pour le maintien du distributeur de billets de l'Agence Crédit Agricole, situé rue de l'Orme.

La participation proposée est de 1,50 € / habitant pour l'année 2023.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité (11 pour - 1 abstention) de refuser la participation au maintien d'un distributeur privé. En effet, il n'est pas admissible de faire financer un distributeur d'une banque privée par les usagers de la ruralité. D'autant plus que cette banque a annoncé des bénéfices records en 2022.

Convention CCOV pour entretien des berges de la Meuse

M. le Maire expose au conseil municipal la convention proposée par la Communauté de Communes de l'ouest Vosgien relative à l'entretien des berges de la Meuse le long de nos propriétés communales. Après délibération, le conseil valide cette convention et donne pouvoir à M. le Maire pour la signer.

Remboursement de frais Mme ETIENNE

Le conseil municipal décide à l'unanimité (Mme ETIENNE ne prend pas part au vote) de rembourser à Mme ETIENNE Annick l'achat de boîtes de rangement pour les couverts de la salle polyvalente. M. le Maire est chargé de lui mandater la somme de 36,93 €.

Assujettissement à la TVA pour vente de terrains

M. le Maire expose au conseil municipal que la trésorerie ne peut pas prendre en charge les titres de recettes relatifs aux ventes de terrains rue des Cornouillers et rue du Vieux Prés car la commune n'est pas assujettie à la TVA. Pour ce faire, le conseil municipal décide de demander l'assujettissement à la TVA à compter du 1er avril 2023 pour la vente de ces 4 parcelles, déclaration qui sera faite au réel normal, au trimestre.

Par ailleurs, les budgets annexes des lotissements Sous la Ville et Grand Pâtis étant terminés, le conseil municipal décide de mettre fin à ces activités et demander l'arrêt de l'assujettissement à la TVA.

Divers:

- <u>UKRAINE</u>: Les dons récoltés pour l'Ukraine ont été acheminés par M. HEYOB Francis, M. RAGUE Alain, M. HOFFMANN Francis et M. LABRUDE Fabien. Les dons récoltés dans le village s'élèvent à 1.100 €.
- Renouvellement Conseil des Jeunes (CMJ): M. le Maire rappelle au conseil que l'élection du conseil des jeunes se déroulera samedi 11 mars 2023. 11 candidats se sont présentés. Les tours de garde sont déterminés pour tenir le scrutin de 10h00 à 16h00.
- Sentier de randonnée: M. le Maire fait part au conseil que suite au refus de l'AFR de passer sur ces chemins, le circuit prévu dans le bois communal est annulé. Seul le parcours le long de la Vallée de la Meuse est maintenu. Les bancs et tables seront implantés sur ce circuit.
- Convention Groupement de commandes pour RD74A: M. le Maire fait part au conseil que le groupement de commandes pour les études et les travaux d'aménagement de la RD74A a été validé par le syndicat des eaux de la Manoise, le syndicat d'assainissement et le département des Vosges. Il précise que le titulaire représentant la commune pour la commission d'ouverture des plis est M. METZGER Olivier et comme suppléante Mme ETIENNE Annick. M. le Maire est le coordonnateur de ce groupement.
- Logement de l'ancienne école: M. le Maire informe le conseil que M. CHACON Alexis locataire du logement du RDC de l'ancienne école quittera les lieux le 1er avril 2023.

Séance levée à 22 heures 30.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 16 mars 2023.

Le Maire,

Bruno ORY